

## Les niveaux de soins et les directives médicales anticipées (DMA), est-ce la même chose?

Non, ce sont deux outils différents, mais complémentaires.

### Lequel est prioritaire?

#### Si la personne est apte :

- Les niveaux de soins sont prioritaires, puisqu'elle peut exprimer sa volonté directement au moment des soins.

#### Si la personne est inapte :

- Les DMA deviennent prioritaires, car elles ont une valeur légale et s'imposent aux décisions de soins.

Selon la loi, un patient a toujours le droit d'accepter ou de refuser un soin. Vos décisions concernant les niveaux de soins et la réanimation cardiorespiratoire **ne sont pas définitives.**

**Vous pouvez, à tout moment, changer d'avis et modifier vos choix.**

## Ressources utiles

Pour en savoir plus sur les soins de fin de vie, consultez la section « **Soins palliatifs et soins de fin de vie** » du site Internet [santelaurentides.gouv.qc.ca](http://santelaurentides.gouv.qc.ca).

Si vous êtes un proche d'une personne en condition de soins palliatifs ou de fin de vie, des ressources sont disponibles pour vous. Consultez la section « **Proche aidance** » du site Internet [santelaurentides.gouv.qc.ca](http://santelaurentides.gouv.qc.ca).

Pour obtenir du soutien psychosocial, contactez la ligne **Info-Social en composant le 811, option 2.**

Le service est gratuit, confidentiel, offert par des professionnels et disponible en tout temps.

**N'hésitez pas à vous référer à votre professionnel de la santé pour toute question. Ce dernier est disponible pour vous accompagner.**

Ce dépliant m'a été remis par :

---

---

---

---

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Laurentides

Québec 

# Les niveaux de soins et la réanimation cardiorespiratoire (RCR) De quoi s'agit-il?



Source : Pexels.com

Dépliant d'information à l'intention  
des usagers et de leurs proches

## Les niveaux de soins

Lorsqu'une maladie grave touche un de vos proches ou vous-même, beaucoup de questions se posent, telles que :

- **Quels traitements vais-je recevoir?**
- **Quelles seront les conséquences si je refuse une intervention?**
- **Est-ce que je peux participer à ces décisions?**

C'est dans ce contexte que vous allez discuter avec votre médecin ou avec l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) de vos volontés quant au niveau de soins. Cette discussion est importante parce que les décisions que vous allez prendre devront respecter **vos** besoins en matière de santé, **vos** valeurs et **vos** choix.

Cette discussion permettra au médecin de vous donner des explications sur votre état de santé et sur les différentes options thérapeutiques qui s'offrent à vous.

**Le niveau de soin peut être revu en tout temps.**

En cas d'inaptitude, c'est le représentant du patient qui participera à cet échange.

### Quand en parler?

Il y a plusieurs situations où il est important de le faire :

- votre état de santé change
- votre maladie actuelle évolue
- votre autonomie diminue
- votre espérance de vie diminue
- vos projets de vie changent

Il vaut toujours mieux en parler avant qu'une urgence arrive, quand on en est encore capable.

La discussion sur les niveaux de soins devient essentielle lorsqu'une maladie grave laisse prévoir une détérioration de votre état de santé. Elle se tient généralement lors d'un épisode de soins et le choix du niveau approprié doit obligatoirement être fait en présence d'un médecin ou d'une IPS. Cette discussion vise à favoriser des décisions éclairées, respectueuses de vos souhaits et de votre situation clinique.

Ce processus décisionnel est grandement facilité si vous avez informé vos proches de vos volontés avant que votre état ne se détériore ou qu'une situation d'urgence ne survienne.

Les décisions prises sont consignées sur le formulaire *Niveaux de soins et réanimation cardiorespiratoire*, disponible dans tous les établissements de santé du Québec. Une fois complété et signé par le médecin ou l'IPS, ce formulaire est versé à votre dossier médical. Votre volonté est considérée valide lorsqu'elle est inscrite sur ce formulaire daté et signé par un médecin ou une IPS.

**Les niveaux de soins sont aussi appelés niveaux d'intervention médicale (NIM).**

### La réanimation cardiorespiratoire (RCR)

Lors de la discussion sur les niveaux de soins, le médecin ou l'IPS aborde aussi la question de la réanimation en cas d'arrêt cardiorespiratoire. La RCR regroupe les interventions d'urgence utilisées pour tenter de relancer la respiration et la circulation sanguine. Elle peut inclure le massage cardiaque, la défibrillation et la ventilation assistée entre autres mesures.

**Est-ce que vous voulez qu'on vous réanime en cas d'arrêt cardiorespiratoire?**

Cette démarche ne remplace pas le consentement aux soins et vous êtes toujours libre d'accepter ou de refuser les soins. Sauf dans les situations exceptionnelles d'urgence.

Au terme de cet échange entre le médecin ou l'IPS et l'utilisateur, quatre options de niveaux de soins peuvent être envisagées :



**Prolonger la vie par tous les moyens nécessaires**

L'équipe soignante effectue toutes les interventions médicalement appropriées, et peut transférer le patient si l'intervention ne peut être faite sur place.



**Prolonger la vie par des soins limités**

Les interventions posées visent à corriger la détérioration de l'état de santé tout en préservant la qualité de vie du patient.



**Assurer le confort prioritairement à prolonger sa vie**

Les soins prodigués visent d'abord à assurer le confort du patient en soulageant ses symptômes.

Des interventions visant à corriger des problèmes de santé réversibles peuvent aussi être posées.



**Assurer le confort sans viser à prolonger la vie**

Les soins prodigués visent essentiellement à assurer le confort du patient et à soulager ses symptômes.